

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

**Membres absents** :

### OBJET DE LA DELIBERATION

« Label 100 % EAC » du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) –  
Candidature de la Ville

Monsieur COURGEY expose :

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est un axe fort de la politique culturelle de la ville de Dijon. A travers l'acquisition d'une culture ouverte et partagée, elle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, en développant la sensibilité, la créativité et l'esprit critique des enfants et jeunes adultes, de la maternelle à l'université.

Si les projets d'EAC peuvent revêtir des formes très variées, ils ont tous en commun le fait de combiner trois expériences complémentaires : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique expressive et créative, et enfin, l'acquisition de connaissances.

Réunis autour de ce référentiel, les acteurs de l'EAC sont nombreux et en constantes interactions : communauté éducative, monde artistique culturel, secteur associatif, État et collectivités territoriales.

Si l'école apparaît comme le lieu principal où des actions d'EAC peuvent être menées, la Ville s'attache également à ce que de nombreux projets soient proposés au sein d'autres structures collectives (petite enfance, accueils de loisirs, accueils périscolaire, structures de quartiers...) mais également sur des temps individuels (parcours intergénérationnels, Carte culture étudiante).

Suite à la création par l'État du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), une démarche de labélisation « 100 % EAC » a été lancée afin d'une part, d'attester de la qualité des actions menées par les collectivités territoriales et, d'autre part, de favoriser la mise en place de stratégie pour une généralisation de l'EAC.

Dans le cadre de ce label, la ville de Dijon pourra

- valoriser son engagement politique en faveur de l'EAC ;
- favoriser la coopération en construisant les complémentarités entre les acteurs, en animant le réseau EAC et en assumant certaines fonctions d'expertise au profit de toutes les parties prenantes.

La stratégie se décline en objectifs adaptés aux participants ciblés (sur le temps scolaire, le hors temps scolaire, la petite enfance, les étudiants, les destinataires de l'action sociale, de la justice, de la santé). Une attention est portée à l'implication effective de l'ensemble des structures culturelles du territoire.

Des modalités de gouvernance sont proposées ainsi qu'une démarche d'évaluation des actions dans un souci d'adaptation continue. Un volet valorisation des actions est mis en place allant de pair avec des propositions de formations, adossées à une dynamique de recherche. Enfin, une proposition de territorialisation du dispositif au bénéfice des communes volontaires de la métropole dijonnaise est faite.

Afin de pérenniser l'inscription de la Ville dans cette démarche menée depuis de nombreuses années, il vous est proposé de valider la candidature de la Ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de conforter l'implication de la Ville dans la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle ;
- 2 - décider le dépôt de la candidature de la Ville au label 100 % EAC proposé ;
- 3 - autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre du label 100 % EAC et à solliciter au taux maximum les financements qui pourraient être attribués dans ce cadre.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**